

# INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAÎTRES

IUFM-339-9 du 16/01/06

## VACANCE DE POSTE : DIRECTEUR/TRICE DU SITE DE DIGNE LES BAINS A L'IUFM D'AIX-MARSEILLE

Destinataires : tous les personnels du ministère de l'Education Nationale

Affaire suivie par : Monsieur le directeur de l'IUFM - 32 rue Eugène-Cas - 13 248 Marseille  
Cedex 04

Le poste de directeur/trice du site de Digne les Bains de l'IUFM d'Aix-Marseille est susceptible d'être vacant à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2006.

Peuvent être candidats tous les personnels du ministère de l'Education Nationale ayant vocation à enseigner dans un IUFM ou les inspecteurs ayant vocation à être affectés dans un IUFM.

Le site de Digne les Bains, situé au 15 avenue Joseph Reinach, dispose de 11 emplois d'enseignants et de 7 emplois administratifs et techniques. Y interviennent également des formateurs associés et des vacataires. Le site accueille environ 80 étudiants préparant le Concours de Recrutement des Professeurs des Ecoles, 50 professeurs des écoles stagiaires des deux départements (Alpes de Haute Provence et Hautes Alpes), ainsi que des enseignants en formation continue.

Ses locaux d'une superficie de 4000m<sup>2</sup> abritent le CDDP des Alpes de Haute Provence (qui participe notamment à la gestion de la médiathèque en commun avec l'IUFM) et un restaurant administratif.

Le directeur (La directrice) de site exerce ses fonctions par délégation du directeur de l'institut.

Il est responsable du fonctionnement pédagogique du site dans le cadre du plan de formation académique de l'institut. Il est à ce titre chargé de l'organisation des formations du premier degré sur le site, organisation qui nécessite un travail en collaboration étroite avec les services départementaux des inspections académiques des Alpes de Haute Provence et des Hautes Alpes, et tout particulièrement avec les Inspecteurs d'académies-DSDEN et les IEN dont dépendent les PEIMF, et avec les chefs d'établissements dont dépendent les formateurs associés..

Il est responsable du fonctionnement administratif du site.

Il représente le directeur de l'institut dans toutes les relations extérieures.

Il tisse des liens de collaboration active avec les partenaires locaux (Universités, services déconcentrés, collectivités locales).

Ordonnateur secondaire, il doit veiller au bon fonctionnement quotidien du site et à la mise en œuvre des mesures concernant la sécurité des biens et des personnes. Il propose des projets d'aménagement du patrimoine. Il est par délégation Personne Responsable des Marchés relevant du budget de fonctionnement du site.

Il a autorité sur l'ensemble des personnels affectés sur le site.

D'une manière générale, il veille à l'exécution des décisions arrêtées par la direction (directeur, secrétaire général et directeurs adjoints). Il participe aux instances de l'IUFM.

Déchargé d'enseignement pour les deux tiers de son service, le directeur (la directrice) bénéficie d'un logement de fonction (F5).

Les personnels intéressés par le poste doivent faire parvenir par la voie hiérarchique,

**au plus tard le 27 février 2006,**

un dossier de candidature comprenant une lettre de candidature et un curriculum vitae, adressé à :

**Monsieur le directeur de l'IUFM**

32 rue Eugène-Cas

13 248 Marseille Cedex 04

*Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.*